

Par courriel aux membres de la CSSS-N

Berne, le 6 janvier 2026

Non à la motion 25.3713 Mesures d'amortissement de la dette de l'AI envers l'AVS

Cher membre de la CSSS-N

Vous devriez examiner la motion susmentionnée le 9 janvier 2026. Celle-ci vise à charger le Conseil fédéral de procéder au remboursement de la dette de l'assurance-invalidité (AI) envers l'AVS, qui s'élève à plus de 10 milliards de francs, d'ici 2045, **principalement par des mesures axées sur les dépenses**.

Nous vous **recommandons vivement de rejeter la motion 25.3713**. Un désendettement conforme à la motion ne serait réalisable qu'au prix d'une réduction drastique des prestations. Cela aurait des conséquences dramatiques pour les assurés et entraînerait un transfert des coûts vers l'aide sociale et les prestations complémentaires. Il n'est pas envisageable de régler les problèmes hérités du passé au détriment des assurés actuels. Voici les arguments détaillés en faveur d'un rejet :

La motion 25.3713 est irréaliste : des mesures visant à améliorer la situation financière de l'AI sont certes tout à fait indiquées. L'AI est aujourd'hui tout simplement sous-financée. D'une part, selon les perspectives financières actuelles, il existe un déficit structurel d'environ 300 millions de francs suisses. La révision annoncée de l'AI devrait permettre d'y remédier. Il convient d'ajouter à cela que les cotisations AI n'ont pas été augmentées depuis des décennies. D'autre part, il existe une dette héritée du passé de 10,3 milliards de francs envers l'AVS. Un remboursement de dette de cette ampleur, principalement par des économies du côté des dépenses, est toutefois totalement irréaliste. Cela signifierait qu'environ 700 millions de francs suisses devraient être remboursés chaque année à l'AVS. Selon les statistiques de l'AI pour 2024, cela correspond à environ 10 % de toutes les prestations en espèces (rentes, indemnités journalières, allocations pour impotents) de l'AI. C'est tout simplement irréalisable. À

moins d'accepter des réductions drastiques des rentes, ce qui entraînerait, outre des bouleversements sociaux, des coûts supplémentaires importants dans d'autres domaines. Les organisations de personnes handicapées s'y opposeraient fermement. Les exemples cités par l'auteur de la motion, tels que la nouvelle réglementation des frais de déplacement, seraient loin d'être suffisants pour rembourser la dette.



Ne pas faire porter le poids des dettes passées aux assurés actuels : les dettes de l'AI datent principalement des années 90 et du début des années 2000. Cela s'explique notamment par le fait que, pendant de nombreuses années, l'économie a poussé ses employés « excédentaires » hors du marché du travail par la voie médicale et l'AI. L'économie porte donc une responsabilité importante dans ces dettes. Ce fardeau hérité du passé ne peut être supporté par les assurés actuels sous forme de réductions de prestations.

La motion 25.3713 n'est pas nécessaire : le Conseil fédéral abordera la question du désendettement de l'AI dès la prochaine révision de l'AI. Cela découle d'une motion déjà transmise (CSSS-E ; 22.4256). Le Conseil fédéral a donc déjà un mandat. Il recommande donc également de rejeter la motion. Il est clair que le Conseil fédéral examinera également des mesures du côté des dépenses, mais il souhaite adopter une approche plus globale concernant le désendettement. Cela nous semble également nécessaire.

La motion 25.3713 entraîne des transferts de coûts : des réductions unilatérales des prestations ne feront que transférer les coûts vers l'aide sociale et les prestations complémentaires. Cela causera beaucoup de souffrances aux personnes concernées. Mais cela n'est pas non plus dans l'intérêt des cantons (coûts supplémentaires pour les PC) et des communes (coûts supplémentaires pour l'aide sociale).

Nous vous prions par la présente de bien vouloir tenir compte de ces circonstances et de **rejeter la motion 25.3713**.

Avec nos meilleures salutations

Petra Kern

Responsable Assurances sociales
Co-directrice

Matthias Kuert Killer

Responsable politique
Co-directeur